

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 janvier 2016

Communiqué de presse

Prévention de la délinquance : L'État lance deux appels à projets pour 2016

Dans le cadre des actions menées au titre de la prévention de la délinquance, de l'aide aux victimes et de la lutte contre les drogues et les toxicomanies, **l'État est susceptible d'apporter son soutien financier aux porteurs de projets**, publics ou privés, souhaitant mener des actions au plus près des populations dans ces domaines.

Ce soutien peut intervenir dans deux cadres :

- au titre du **Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**
- ou au titre de la **Mission interministérielle pour la Lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDECA)**.

A ce titre et au regard des problématiques identifiées en Martinique, et en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués en matière de prévention de la délinquance plusieurs thèmes prioritaires d'actions ont été dégagés :

- La prévention de la récidive
- La lutte contre les facteurs de passage aux actes violents
- Le soutien à l'exercice de la parentalité
- La prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes
- L'amélioration de la tranquillité publique.

S'agissant de la lutte contre les addictions, il s'agira d' :

- Accentuer l'information et la formation des professionnels;
- Améliorer la qualité et l'efficacité de la prévention afin d'éviter, de retarder ou d'empêcher les premières consommations.
- Former les intervenants auprès des jeunes au repérage précoce.
- Renforcer l'accompagnement des acteurs, notamment par la mise en place d'une mission d'appui.
- Orienter et accompagner les publics les plus vulnérables à travers une prise en charge adaptée aux populations consommatrices de produits psychoactifs, en apportant une attention spécifique aux populations en errance et aux femmes ;
- Promouvoir le rôle des familles dans l'orientation et la prise en charge.

Les porteurs de projet devront adresser leur dossier à la préfecture (cabinet du préfet) :

Avant le 23 février 2016 au titre du FIPD

Avant le 26 février 2016 au titre de la MILDECA.

**Toutes les informations et le dossier d'appel à projet sur le www.martinique.pref.gouv.fr
Rubrique Appels à projets**

Contact réservé aux médias :

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

1/1